



Le CLIC

Des permanences pour mieux vous informer :

A Cléder :

Parc d'activités de Kerhall

Tél : 02 98 69 31 03

A Landivisiau :

1 Rue Maurice le Scouëzec

Tél : 02 98 68 49 85

A Morlaix :

14 Allée du Poan - Ben

Tél : 02 98 88 20 40

A St -Pol -de -Léon :

Maison des services

Rue des Carmes

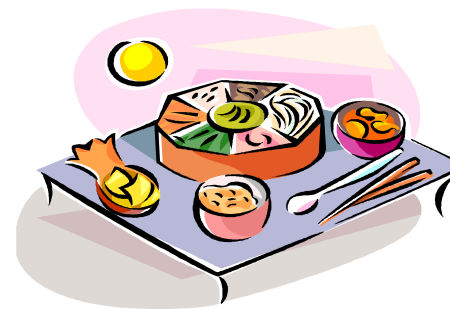
Tél : 02 98 29 13 99

Les partenaires, près de chez vous :

Mise à jour : mars 2007

**Le Centre Local d'Information et de Coordination
(CLIC)
Du Pays de Morlaix**

et ses partenaires vous informent sur :



Le Portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile consiste à fournir des repas à domicile pour des personnes âgées, handicapées ou dépendantes afin de favoriser le maintien à domicile.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Le portage de repas est souvent préconisé en cas de dénutrition ou de difficultés temporaires ou permanentes à préparer soi-même son repas.

Les services de portage de repas à domicile peuvent exiger un certificat médical, émanant du médecin traitant, attestant de la nécessité du portage de repas à domicile et si nécessaire du régime alimentaire à suivre.

Les repas sont variés et équilibrés.

Le Coût du repas est fixé par le service de portage de repas à domicile qui peut imposer un minimum de repas par semaine.

Le service de portage de repas est agréé par le préfet du département.

Quelles aides possibles ?

Le bénéficiaire du service peut solliciter une participation financière sous certaines conditions :

- d'âge,
- de ressources,
- de degré d'autonomie...

Exemple : Pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, cela peut être prévu dans le plan d'aide élaboré avec la personne âgée et le référent social du Centre Départemental d'Action Sociale (seul les frais de livraison peuvent être pris en compte mais pas la nourriture).

Les frais de livraison ouvrent droit à une réduction d'impôts.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au Centre Local d'Information et de Coordination, nous vous orienterons vers le service adapté à votre situation (caisses de retraite, mutuelle, service APA...)

